

MAIRIE DE MONTCHEVREUIL

1 RUE DE LA MONTAGNE

03 44 08 71 16

60240 MONTCHEVREUIL

Mairie.montchevreuil@orange.fr

Le maire de Montchevreuil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu la visite de Mr Torossian en date du 15 avril 2022 duquel il résulte que l'église Saint Sulpice de Bachivillers, établissement recevant du public du type V, sise rue de la Mairie 60240 Bachivillers ne répond pas aux règles de sécurité applicables aux établissements de cette catégorie en ce qui concerne les points suivants :

- Affaissements important du plancher
- Infiltration d'eau provenant de la toiture

ARRETE 6-2022

Article 1^{er}

Pour des questions de sécurité, l'accès l'église Saint-Sulpice de Bachivillers, établissement recevant du public du type V sise rue de la Mairie 60240 Bachivillers, sera interdit au public, à compter du 19 avril 2022, et ce pour une durée indéterminée.

Article 2

La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après travaux et sera autorisée par arrêté municipal ;

Article 3

Mr le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- La préfecture de Beauvais
- La Paroisse de Chaumont- en- Vexin

- L'Evêché de Beauvais

Et diffusé auprès des habitants de la commune (Site internet, affichage)

Fait à Montchevreuil ,

Le Maire,

Christian Gouspy

